



## MAIRIE de TREFFLEAN

Code Postal : 56250

📞 : 02 97 53 27 78

[mairie@trefflean.com](mailto:mairie@trefflean.com)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024 LISTE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLÉ, Maire.

Nombre de conseillers : 16

Présents : 10

Votants : 13

**PRESENTS** : Claude LE JALLÉ, Gwénaël LE FLOCH, Nadine MIGNOT, Blaise MAYANGA, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Nicole OGER, Bruno BODARD, Jean-François BRETON, Emmanuel MASSARD, Jack AUBRY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Lucie BERNARD LICOT, Virginie LE JULE, Emilie CALVAR, Emilie CARRÉ, Alexandre JOANNIC, Myriam FORGET.

Madame Lucie BERNARD LICOT a donné pouvoir à Bénédicte BARRE-VILLENEUVE

Madame Emilie CARRÉ a donné pouvoir à Nadine MIGNOT

Monsieur Alexandre JOANNIC a donné pouvoir à Claude LE JALLÉ

Convocation du 8 février 2024

Secrétaire de séance : Nadine MIGNOT

### Délibération n°2024-01 – Renouvellement convention prestation paye avec le CDG 56

Vote : 12 POUR, 1 ABSTENTION.

### Délibération n°2024-02 – Vacations funéraires

Vote : 12 POUR, 1 ABSTENTION.

### Délibération n°2024-03 – Convention Territoriale Globale : avenant de prolongation

Vote : Unanimité, 13 POUR.

### Délibération n°2024-04 – Droit de préemption urbain

Vote : Unanimité, 13 POUR.

**Délibération n°2024-05 – Délégations du conseil municipal au maire (art. L2122-22 du CGCT) : modification du plafond d'exercice du droit de préemption urbain**  
Vote : 11 POUR, 2 CONTRE.

**Délibération n°2024-06 – Désignation d'un représentant de la commune à Morbihan Energies**  
Vote : 12 POUR, 1 ABSTENTION.